

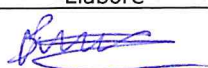
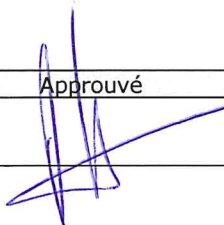
- Politique du Système de Gestion -

MOTRINDE - Montagens Técnicas e Reparações Industriais, S.A. a comme cadre la certification de toutes les activités de Fabrication et Montage de structures métalliques, Equipements et tuyauteries et assistance metallo-mecanique et maintenance industrielle.

L'Administration garantit la divulgation et compréhension de la Politique du Système de Gestion pour tous les collaborateurs et parties intéressées.

La stratégie du système de gestion MOTRINDE repose sur les principes suivants:

1. Renforcer le prestige sur le marché par la capacité d'écouter et réagir aux besoins des CLIENTS, en cherchant à obtenir leur entière satisfaction.
2. Créer des objectifs pour l'amélioration continue de MOTRINDE.
3. Le maintien d'un personnel technique dont le "savoir-faire" est obtenu en investissant dans la formation continue, avec une incidence élevée dans les activités qui influent dans la Qualité, l'Environnement, la Sécurité et la Santé au Travail des services fournis par l'entreprise.
4. Promouvoir, parmi les employés, la formation, la sensibilisation, la participation et la consultation, en les sensibilisant de leurs responsabilités individuelles et collectives.
5. Une bonne relation et transparence dans les relations que la société établit avec toutes les parties intéressées.
6. Adoption de pratiques visant à éliminer les dangers et à réduire les risques pour la Sécurité et la Santé au Travail, ainsi que de prévenir ou minimiser les impacts environnementaux négatifs résultant de ses activités, produits et services, en exerçant une influence sur les parties prenantes concernées.
7. Contribuer à la protection de l'environnement, par la prévention de la pollution, l'utilisation durable des ressources, la protection de la biodiversité et des écosystèmes, la récupération environnemental et autres auxquels l'organisation va s'abonner.
8. Promouvoir des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des blessures et des problèmes de santé liés au travail.
9. Respecter les exigences légales et normatives applicables et autres exigences que l'entreprise s'abonne et améliorer continuellement les performances et l'efficacité du système de gestion de la Qualité, de l'Environnement, de la Sécurité et de la Santé au Travail.
10. Développement continu de l'entreprise, à travers un plan d'investissement annuel, en tenant compte des besoins, et toujours prenant en compte les principes de durabilité.

Élaboré	Approuvé	Révision	Date
		01	20-02-2019